



Séparation entre concubin

Par **LIL19**, le **27/01/2016** à **15:58**

Bonjour,

Je vous expose mon problème je suis en train de me séparer d'avec mon conjoint, nous ne sommes pas mariés mais avons un enfant ensemble. Il y a deux ans nous avons acheté une maison ensemble, sous la pression j'ai accepté de mettre dans l'acte notarié que nous achetions 50/50 même si j'avais de l'apport et que je rembourse plus que lui.

J'aimerais donc savoir combien je devrais lui verser pour récupérer la maison à mon seul nom sachant que j'ai fait un prêt de 281 000 euros (dont 18000 frais de notaire) et que j'ai déjà remboursé 20000 euros.

De plus, aujourd'hui il veut que je lui verse une prestation compensatoire car il ne vivra plus le même train de vie qu'avant dois-je lui verser ?.

Pourriez-vous également m'indiquer si il est difficile de faire un rachat de crédit auprès de sa banque sachant que j'ai un salaire net de 3000 euros et des mensualités de prêt de 1250 euros et que peut-il se passer en cas de refus.

Je vous remercie d'avance de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Visiteur**, le **27/01/2016** à **16:40**

Bonjour,

tout d'abord vous confondez un peu les termes et les situations ! Conjoint veut dire marié ! Donc pas votre cas ! et donc pas de prestation compensatoire autant que je sache ! Après le 50/50 est visiblement foncier ? pas financier ? Il peut à mon avis, mais rien de certain, vous réclamer la moitié de la valeur !? il est propriétaire de la moitié et donc... Après, c'est un peu comme il veut ? Si il est sympa, il accepte une somme en rapport avec son apport, sinon il refuse de vous vendre sa moitié ! il est chez lui autant que vous !! Et là... bon courage !!

Par **LIL19**, le **27/01/2016** à **17:31**

Bonjour,

Quand vous dite la moitié de la valeur c'est à dire la moitié du montant de crédit qui a été remboursé ?